



# TITRE RNCP NIVEAU V

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

### **OBJECTIFS**

Formation destinée à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à la nouvelle obligation légale.

Le Titre d'Agent de Prévention et de Sécurité permet d'assurer les missions de base d'un Agent de Prévention et de Sécurité dans les domaines de :

- L'accueil et contrôle d'accès
- La surveillance générale
- La sécurité technique et incendie
- Le secours et assistance aux personnes

### **PRÉ REQUIS**

- Savoir lire, écrire, compter.
- Comprendre et parler le français.
- Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003-239 (Titre IV / Article 94-5 / 1° à 7°).
- Connaissance de base en informatique

## **PROGRAMME**

### **COMPETENCES REQUISES POUR LE TITRE RNCP**

**Cadre réglementaire et légal** : 14 heures

- Déontologie et les qualités propres à l'agent de sécurité
- Les services publics de Police Nationale et Gendarmerie, le CNAPS,
- Connaissance du cadre légal de la profession :
  - La loi 83-629 et ses modifications (2001, 2003, 2004)
  - Livre VI du code de sécurité intérieur
  - L'analyse des articles notamment sur les conditions de moralité, l'exercice exclusif,
  - Les décrets d'application 86-1058 (autorisation adm.), 86-1099 (matériels, documents, uniformes et insignes) et 2002-329 (palpations de sécurité)
- Connaissance des articles du code pénal et du code de la procédure pénale :
  - Le flagrant délit
  - La légitime défense
  - La mise en danger d'autrui
  - Le non obstacle à la commission d'une infraction
  - La non-assistance à personne en péril
  - L'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir
  - Les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'État



# TITRE RNCP NIVEAU V

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- Connaissance des articles du Code Civil :
  - Le respect de la vie privée
  - Le respect du droit de propriété
- Connaissance de la notion d'armes :
  - Définition et arme par destination
  - Les catégories d'armes
  - Le décret-loi du 18 avril 1939
  - L'acquisition et la détention
  - Le port et le transport
  - Les conditions d'armement
  - Le dépôt d'armes
  - Les modifications par la loi 2001-1062
- Accueil et contrôles d'accès : 7 heures (*dont 4h de mise en situation pratique*)
  - Définition du domaine du contrôle d'accès
  - Le contrôle des parkings
  - Le filtrage des véhicules
  - Le filtrage des personnes
  - L'accueil des visiteurs
  - Utilisation des moyens de communication
  - Les moyens d'alerte pour l'incendie
  - L'alerte des secours face à une victime, face à une intrusion
  - La description d'une personne
  - La description d'un véhicule
  
  - Applications
- La prise en compte d'un poste de contrôle de sécurité : 7 heures (*dont 4h de mise en situation pratique*)
  - La prise en compte du matériel
  - La prise en compte des documents
  - La prise en compte des personnels et intervenants
  - La lecture de plan
  - La prise en compte et la gestion des clés
  - La prise en compte et l'utilisation des moyens de communication
  - Applications
- Protection du Travailleur Isolé (PTI) : 1 heure
- Les consignes : 2 heures
  - Les consignes verbales et écrites
  - Les consignes permanentes, particulières, ponctuelles
  - Les consignes dans le cadre de l'intrusion et malveillance, de l'incendie, du technique, de l'hygiène, des accidents
- Le circuit de vérification : 20 heures (*dont 14h de mise en situation pratique*)



## TITRE RNCP NIVEAU V AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- Les définitions, buts et objectifs du circuit de vérification de sûreté, incendie, technique
- Le choix de l'itinéraire Fréquence et horaire
- Les types de ronde
  - Pendant les heures d'activité de l'entreprise
  - Pendant les heures de fermeture de l'entreprise
- Le contrôle des rondes Objectif des points de contrôle - Fonctionnement
- La conduite de l'agent pendant la ronde
- Le déroulement d'une ronde
  - Avant le départ
  - Pendant la ronde
  - Retour au poste de surveillance
- Applications pratique avec gestion du PC
  
- Maîtrise de la gestion des alarmes : 5 heures
  - Intrusion
  - Incendie
  - GTC/GTB
  
- Savoir-faire une remontée d'information (Compte rendu, rapport d'évènement, main courantes manuscrites et informatiques) : 7 heures
  - Décrire une personne, un véhicule
  - Passage des consignes aux changements de poste
  - Pourquoi un compte rendu écrit (comment l'établir)
  - La présentation du contenu
    - Faits
    - Rédaction
  - Rapport
    - Définition
    - Nécessité du rapport
    - Plan
  - Méthodologie de rédaction
  - La main courante informatique
  - Applications et utilisation du logiciel



# TITRE RNCP NIVEAU V

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- Technique d'Information & de Communication : 4 heures
  - Savoir travailler sa présentation et son attitude
  - Savoir accueillir, informer, orienter un visiteur physiquement
  - Savoir gérer un appel suspect
    - Aspect physique
    - Tenue vestimentaire
    - Comportement
    - Maintien
    - Processus de la communication
    - Ecoute active
    - Déformation de messages
    - Capacité d'expression
    - Prise de contact, échanges
    - Gestes
    - Communication verbale et non verbale
      - Langage correct et professionnel
  - L'accueil physique des visiteurs
    - Présentation
    - Comment recevoir un visiteur ?
  - Accueil téléphonique
    - Savoir gérer le téléphone
    - Les bases d'un bon accueil téléphonique
  
- La gestion des conflits / Analyse de comportements / Améliorer son potentiel relationnel : 14 heures (dont 7h de mise en situation)

### **La gestion des conflits- Analyse de comportements**

- La définition du conflit
- La naissance d'un conflit
- L'étude des besoins et motivations
- Les différents types de conflits individuels
- Les comportements relationnels au travail
- La stimulation et motivations du conflit
- Le conflit éclate
- Les étapes émotionnelles du conflit
- La prévention du conflit

### **La gestion des conflits – Résolutions**

- Les types de conflit
- Le traitement de l'agression verbale
- La gestion émotionnelle
- Les techniques verbales
- Les étapes de l'intervention
- La communication par le corps
- Les postures
- Le regard
- Les gestes



## TITRE RNCP NIVEAU V AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- Mise en application thématique
  - Mise en application personnelle
  
  - Interpellation : 7 heures (*dont 4h de mise en situation pratique*)  
(A compléter)
  
  - Incendie : 7 heures (*dont 4h de mise en situation pratique*)
    - Le feu : causes, effets, classes, propagation
    - La détection automatique, le tableau de signalisation incendie
    - L'extinction : agents, procédés, matériels,
    - L'organisation de l'intervention
    - Exercices de mise en œuvre des moyens d'extinction sur trois classes de feux : feux secs, feux gras, feux de gaz
    - La manipulation de la centrale incendie : processus d'acquiescement d'une alarme restreinte
  
  - Risques majeurs : 3 heures (*dont 1h de mise en situation pratique*)
    - Plans de Prévention (décret n° 92-158 du 20 février 1992).
    - Document Unique (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001)
    - Plans Particuliers d'Intervention tel que PPI, POI, PPRT etc..
    - L'organisation de l'intervention
    - Directive SEVESO
  
  - Initiation à l'habilitation électrique H0B0 : 1 heure
    - Connaître les dangers que représente le courant électrique
    - Pourquoi une Habilitation spécifique et comment s'y préparer
  
  - Secours à personnes : 14 heures (*dont 7h de mise en situation pratique*)  
Programme national du SST - INRS ou **PSC1**
    - Protéger, Examiner, Alerter, Faire alerter, Secourir
    - Conduite à tenir face aux saignements et plaies, accidents du squelette, brûlures, accidents divers, inconscience avec ou sans respiration et circulation
  
  - Événementiel : 7 heures
    - Situer l'activité de l'évènement sportif et récréatif par rapport aux exigences législatives et réglementaires (droit pénal, civil et procédure pénale)
    - Problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel.
    - Historique :
      - Phénomènes déclencheurs prise de conscience de l'approche sécuritaire.
      - Évolution de la Sécurisation d'un événement à travers l'histoire.
- Cadre légal :
- Loi de 95 art. 23 et 10
  - Décret 17/10/1996 et du 31/05/1997
  - Dispositif santé-secours
  - Réglementation ERP



# TITRE RNCP NIVEAU V

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- La convention Européenne de 1985
- La loi du 06 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives

### Sécurisation spectacle et concerts

- A En milieu ouvert
- B En milieu fermé

### Gestion de l'événement

- Analyse du risque (questionnaire grand rassemblement)
- Lieu : Préparation mise en œuvre
- Acteurs (psychologie des foules)
- Contexte (politique- économique- social)
- Fiche descriptif déroulement pratique

- Inspection visuelle des sacs et bagages à main et notion de palpation de Sécurité : 4 heures (*dont 1h de mise en situation pratique*)

- Rappel sur le cadre juridique
- Connaissance des objets interdits, à détecter lors des palpations et des inspections visuelles des sacs et des bagages
- Le Dispositif global de la palpation et de l'inspection visuelle dans une manifestation, La technique de palpation et d'inspection visuelle des sacs.
- L'aspect psychologique de la palpation et de l'inspection visuelle des sacs
- Faire réaliser suivant la réglementation avec l'outil associé la partie théorique (et pratique aux apprenants)
- Décret du 24 mars 2005 relatif à l'agrément des agents pour effectuer une palpation de Sécurité
- Le risque d'une action terroriste
- Le plan Vigipirate : les différents niveaux d'alerte

- intervention : 7 heures (*dont 2h de mise en situation pratique*)

- Préparation de l'intervention
  - Mise en place de consignes et de procédures précises
  - Reconnaissance des lieux
  - Détention des clés, des codes et des consignes (règle APSAD R 31)
  - Les hommes et les matériels
- Action sur place
  - Consignes générales d'intervention
  - Consignes particulières en cas d'intrusion
  - Consignes d'interpellation
  - Préservation des traces et indices : aspects pratiques
- Intervention des forces de police et de gendarmerie
- Fouille d'un local ou d'un bâtiment avec ou sans pénétration
- Spécificité des interventions de conducteurs de chiens
- Procédure d'alerte pour l'intervention des forces de police et de gendarmerie
- Consignes particulières en cas d'intrusion : application
- Donner l'alerte



## TITRE RNCP NIVEAU V AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- Gestion de la télésurveillance et Vidéo : 7 heures (*dont 4h de mise en situation pratique*)
  - Définitions
  - Domaines d'action
  - Statut juridique et technique de la télésurveillance
  - La chaîne de la télésécurité
    - Détection
    - Transmission
    - Réception
    - Intervention en télésécurité
    - Traitement
  - Vidéosurveillance dans les lieux publics
  - Vidéosurveillance dans les lieux privés
  - La CNIL et la vidéosurveillance
  - Divers moyens de vidéosurveillance
  - Schéma d'installation

**Total : 140 heures dont 52 heures de mise en situation pratique**

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Cours théorique avec méthodes directives et participatives  
Cas pratiques et mises en situation



# TITRE RNCP NIVEAU V

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs  
Dossier de Support de cours validé par la CPNEFP

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Matériel de secourisme : Mannequins (bébé- enfants -adultes), Défibrillateur, Maquillage et matériel pour simulation.  
Poste central de sécurité, Système Sécurité Incendie, Appareils emetteurs-recepteurs, Téléphones, Contrôleurs de rondes,  
Système de vidéosurveillance, Registres de prise en compte et main courante informatique, Matériels incendie.

### LIEU DE FORMATION

Centre de formation France Sûreté Sécurité Incendie, 23 rue Pierre et Marie Curie, 94200 Ivry sur seine

### MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS

QCM & Mise en situation pratique

La Formation CQP-APS est validée par un examen assuré par un jury composé de 3 membres.  
Mise en place de contrôles inopinés par les instances de la CPNEFP et du Ministère de l'Intérieur.  
L'examen du CQP se déroulera sur 5 unités de valeurs :

| UNITES DE VALEUR               | TYPE D'ÉPREUVE  | VALIDATION  |
|--------------------------------|---|---|
| Incendie                       | QCM sur 10 questions<br>(Le candidat doit présenter une attestation de présence)                  | - Note $\geq 12$ : l'Unité de Valeur est acquise<br>- $8 \geq$ Note $< 12$ : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen |
| Cadre légal et déontologique   | QCM sur 15 questions  | - Note $< 8$ : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant ce module  |
| Surveillance générale          | QCM sur 15 questions  |   |
| Surveillance générale pratique | Mise en situation pratique sur un des deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation   |
| Secours à personnes            | SST ou PSC1<br>Examen ou contrôle continu   | Le candidat devra présenter l'attestation de réussite à cette épreuve réalisée au cours de la formation.  |